

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2023

CARACTERISATION TECHNIQUE DES SERVICES

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

1) Organisation administrative des services (Syndicat à la carte)

Le SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux a été créé par arrêté préfectoral en janvier 1985. Il avait pour vocation la production, la distribution et le traitement de l'eau pour les communes de Dieulefit et Le Poët-Laval.

Par arrêtés préfectoraux successifs (2005/2009/2015), les statuts du SIEA ont été modifiés, notamment pour proposer aux communes du territoire de la communauté des communes Dieulefit Bourdeaux un service de contrôle des assainissements non collectifs.

En 2023, les compétences exercées par le SIEA sont :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- Le traitement des eaux usées
- Le contrôle des assainissements non collectifs et le suivi des réhabilitations

En 2023, 19 communes forment le SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - Aleyrac (ANC) | - Orcinas (ANC) |
| - Bourdeaux (ANC) | - Pont de Barret (ANC) |
| - Bouvières (ANC) | - Rochebaudin (EU/ANC) |
| - Comps (ANC) | - Roche Saint Secret (ANC) |
| - Dieulefit (AEP/EU/ANC) | - Salettes (ANC) |
| - Eyzahut (ANC) | - Souspierre (ANC) |
| - La Bégude de Mazenc (ANC) | - Teyssières (ANC) |
| - Le Poët-Laval (AEP/EU/ANC) | - Vesc (ANC) |
| - Les Tonils (ANC) | |
| - Montjoux (ANC) | |

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque commune y est représentée de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire par compétence pour les communes de moins de 500 habitants.
- 2 délégués titulaires par compétence pour les communes de plus de 500 habitants.
- 1 délégué suppléant par compétence.

Le fonctionnement du SIEA est assuré par 7 agents de la fonction publique territoriale :

1 attaché principal (catégorie A) : Directeur

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C) : Secrétariat / comptabilité

1 agent de maîtrise principal (catégorie C) : responsable des services techniques

1 adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C) : contrôleur ANC

2 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe (catégorie C) : agents de terrain

1 adjoint technique (catégorie C) : agent de terrain

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement des services de l'eau potable et de l'assainissement au cours de l'exercice 2022.

2) Estimation de la population desservie (INSEE 2020)

- Eau potable : 4 200 habitants (2 600 abonnés)
- Assainissement collectif : 6 027 habitants (2 780 abonnés) contre 2 008 en 2022.
- Assainissement non collectif : 9 556 habitants (2 279 abonnés)

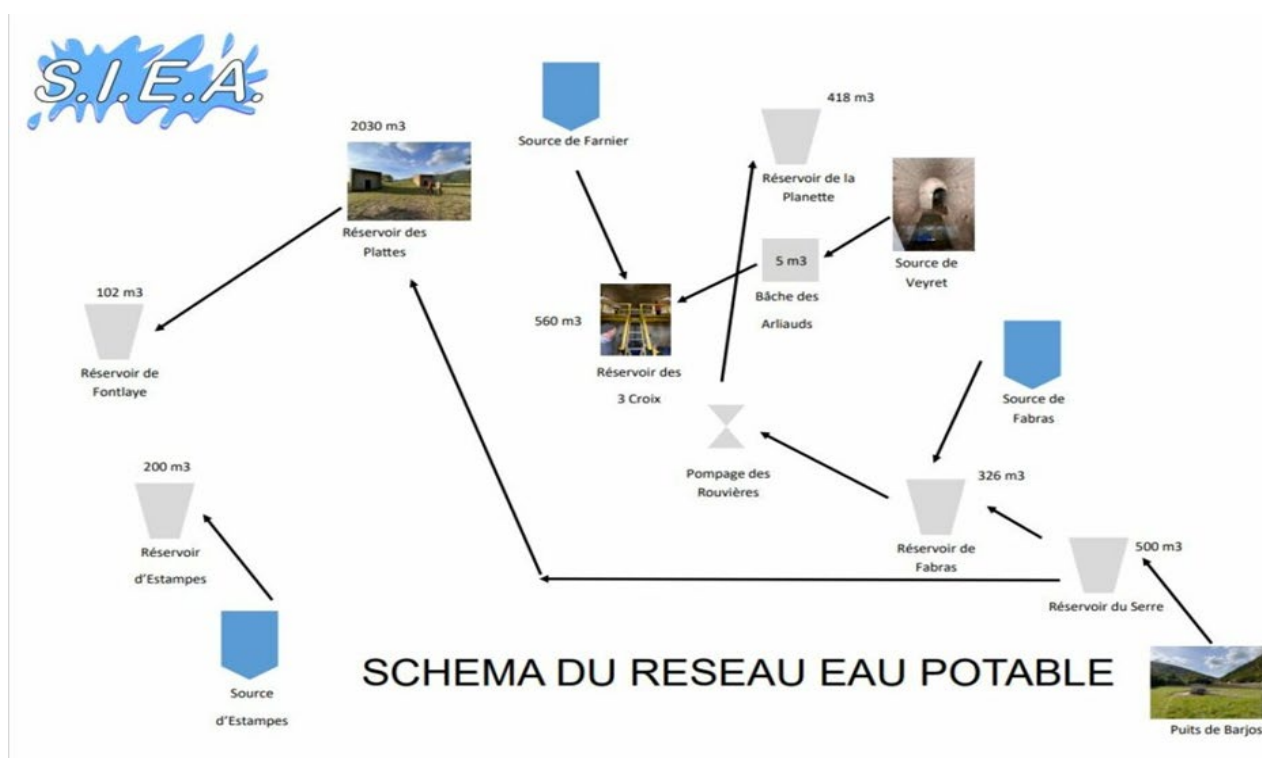
3) Conditions d'exploitation des services

Le service est exploité en régie directe depuis sa création en 1985. Sa forme juridique est : Etablissement Public de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre (EPCI).

LE SERVICE EAU POTABLE

1. La ressource en eau

a) Les points de prélèvement et le stockage de l'eau potable



Le SIEA compte 5 ressources : Le puits de Barjol sur la commune de Montjoux ; les sources de Veyret, Fabras et Farnier sur la commune de Dieulefit et la source d'Estampe sur la commune de Le Poët-Laval. Le réseau est maillé entre les 2 communes ce qui permet de sécuriser l'alimentation en eau potable. 8 réservoirs permettent de stocker environ 4 000 m³ d'eau potable.

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

b) Les prélèvements

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Var. en %	Protection de la ressource
BARJOL Montjoux	291 759	217 441	- 25 %	100%
FABRAS Dieulefit	975	14 330	+ 1 369 %	100%
ESTAMPES Le Poët-Laval	38 161	31 896	- 16,41 %	100%
FARNIER Dieulefit	29 374	20 355	- 30 %	100%
VEYRET Dieulefit	143 755	156 558	+ 8,00 %	100%
Total	527 024	440 580	- 16,00 %	100%

En 2023 le total des prélèvements diminue de 16 %, avec une baisse significative de 25 % sur Barjol.

En 2022 les prélèvements avaient augmenté de 12,8 %. La même année la source de Fabras était quasi sèche, contrairement à 2023.

Ainsi en 2023 le prélèvement sur Fabras a été privilégié. Une réparation sur le réservoir du Serre a également permis de diminuer le prélèvement sur Barjol.

Le pourcentage des eaux souterraines sur le volume prélevé est de 100 %.

c) Le suivi quantitatif de la ressource

Depuis le printemps 2022, le SIEA déclare chaque semaine à l'Agence Régionale de la Santé l'état quantitatif de la ressource en eau.

Date	Barjol en mètre 2021	Barjol en mètre 2022	Barjol en mètre 2023	Veyret
24/02/2023			6,75	Normal
03/03/2023			6,75	Normal
10/03/2023			6,70	Normal

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

17/03/2023			6,95	Normal
24/03/2023			6,85	Normal
31/03/2023			6,85	Normal
07/04/2023			6,75	Normal
14/04/2023			6,75	Normal
22/04/2022		6,75	6,75	Normal
29/04/2022		6,75	6,65	Normal
06/05/2022	7,30	6,85	6,75	Normal
16/05/2022		6,65	6,65	Normal
23/05/2022		6,75	6,55	Normal
27/05/2022		6,65	6,45	Normal
03/06/2022		6,45	6,55	Normal
10/06/2022	7,00	6,65	6,65	Normal
17/06/2022		6,45	6,95	Normal
28/06/2022		6,45	6,75	Normal
01/07/2022		6,40	6,75	Normal
04/07/2022	6,50	6,35	6,65	Normal
08/07/2022		6,30	6,55	Normal
15/07/2022		6,25	6,45	Normal
22/07/2022		5,85	6,05	Normal
29/07/2022		5,85	6,05	Normal
05/08/2022		5,85	6,10	Normal
12/08/2022		5,45	6,10	Normal
19/08/2022		5,65	6,10	Normal
26/08/2022	6,40	5,75	6,10	Normal
02/09/2022		5,45	6,05	Normal
09/09/2022		6,25	5,95	Normal
16/09/2022	6,30	6,35	5,95	Normal
23/09/2022		6,45	6,10	Normal
30/09/2022		6,45	6,15	Normal
07/10/2022		6,45	5,85	Normal
14/10/2022		6,25	6,85	Normal
21/10/2022	6,20	6,25	6,85	Normal
28/10/2022		6,30	6,85	Normal
04/11/2022		6,30	6,95	Normal
10/11/2022	6,80	6,45	6,75	Normal

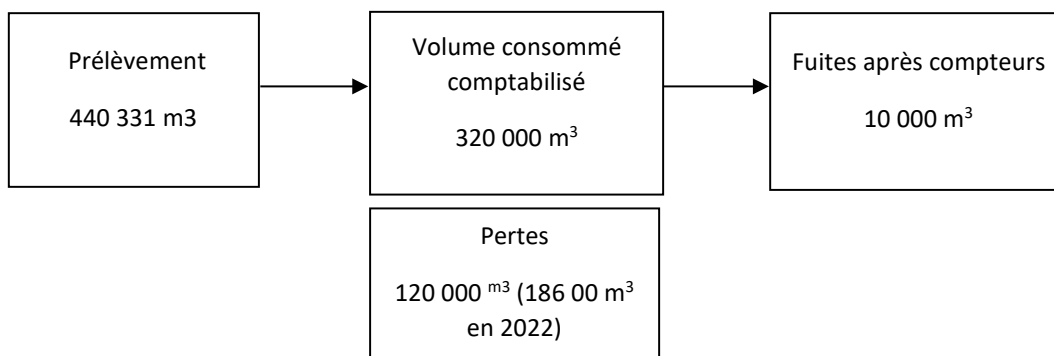
Les ressources principales de Barjol et Veyret présentent une stabilité des niveaux

d) Linéaire du réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable s'étend sur environ 70 km sur les communes de Dieulefit et le Poët-Laval.

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

e) Volume mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 :



Indice linéaire de consommation 2023 : 13,5

Rendement du réseau 2023 : 72% (66% en 2022)

Taux attendu par l'Agence de l'Eau : 67%

Indice linéaire de perte : 8,45 m³/Km/j

f) La qualité de l'eau et les indicateurs de performance du service

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Les sources de Barjol et Veyret sont équipées d'un système de traitement au chlore.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	31	0	31	0
Paramètres physico-chimiques	31	0	31	0

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

- **Indice d'avancement protection des ressources en eau potable :**

L'indice d'avancement de la démarche de protection des ressources en eau est un indicateur qui permet d'identifier la performance atteinte ou à atteindre pour assurer la protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.

1. La tarification et les recettes du service

1. Tarifs en vigueur

Les tarifs doivent être votés par le Comité syndical au plus tard le 31 décembre de l'année n-1.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 sont les suivants :

- Ouverture, fermeture de branchement : 60,00 euros ht (inchangé)
- Fermeture à la bouche à clé : 15,00 euros ht (inchangé)
- Déplacement d'un agent non justifié : 60,00 euros ht (inchangé)
- Frais de branchement : Réel (devis) + 10% de frais généraux.
- Modification de branchement (à la demande de l'utilisateur) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

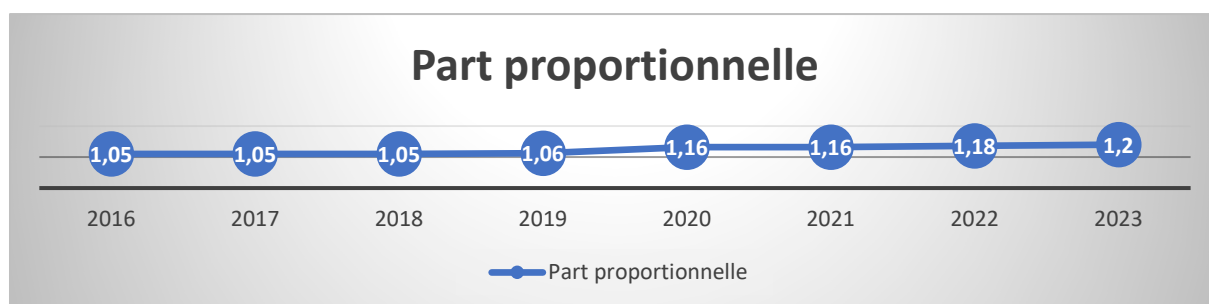
Les tarifs des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux sont décidés par l'Agence de l'Eau. Une TVA s'applique pour les différents tarifs, elle varie selon le type de prestation.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	32 €	32 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

	Prix au m ³	1,18 €/m ³	1,20 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³



RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Facture d'eau type 2023 pour 120 m3

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,00	32,00	0
Part proportionnelle	141,60	144,00	0
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	173,60	176,00	+ 1,38 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33 ,60	33,60	0
VNF Prélèvement :			
Autre :			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,60	51,60	0
Total	225,20	227,60	
Prix TTC au m³	1,98	2,00	+ 1,00 %

- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle
- La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

1. Recettes du service

	2022	2023	Variation
Total recettes de vente d'eau	450 000,00	504 036,00	+ 12%

Bien que les prélèvements soient en diminution en 2023, la consommation augmente de 4%. La variation des recettes inclut également l'annulation des produits de l'année antérieure et les régularisations éventuelles des factures d'eau (annulations, dégrèvements, régularisations...).

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

2. Emprunt

Le service n'a pas d'emprunt en cours.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Rochebaudin a transféré sa compétence de l'assainissement collectif au SIEA.

Au 1^{er} janvier 2023, la commune de la Bégude de Mazenc a transféré sa compétence de l'assainissement collectif au SIEA.

Des discussions ont également débuté avec les d'Eyzahut, de Bourdeaux et Montjoux pour d'éventuels transferts de compétences.

1. Les systèmes d'assainissement du SIEA

a) Dieulefit et Le Poët-Laval :

Le linéaire de réseau sur les deux communes est de 43 km, dont 3 km en unitaire sur la commune de Dieulefit.

Le réseau compte 3 déversoirs d'orage supérieurs à 2 000 EH et inférieurs à 6 000 EH.

La surveillance du système de collecte porte sur au moins 70% des débits annuels rejetés par l'ensemble des déversoirs d'orage et dérivation.

Les points de mesure du système de collecte sont intégrés dans le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement.

Un contrôle du fonctionnement des dispositifs de surveillance a été réalisé.

Le volume facturé en 2023 est de 300 000 m³.

Depuis octobre 2022 un système de traitement par boues activées a été mis en service pour une capacité de 5 500 EH.

Les boues extraites de la nouvelle station sont traitées sur une plateforme de compostage à Chatuzange le Goubet (Drôme).

Les boues qui font l'objet d'analyses régulières sont de qualité épandage.

En 2023 il a été extrait environ 52 tonnes de matière sèche (Taux de cécité à 20%).

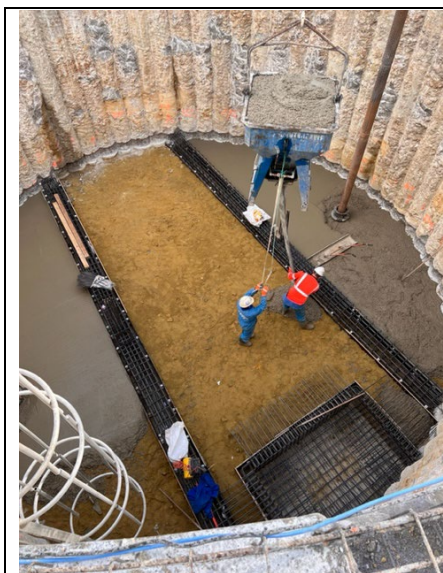
RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Le coût de traitement (transport + traitement) est d'environ 1 300,00 euros ht par camion. On compte en moyenne 2 camions par mois.

En 2023, la STEP n'a connu aucun jour d'arrêt.



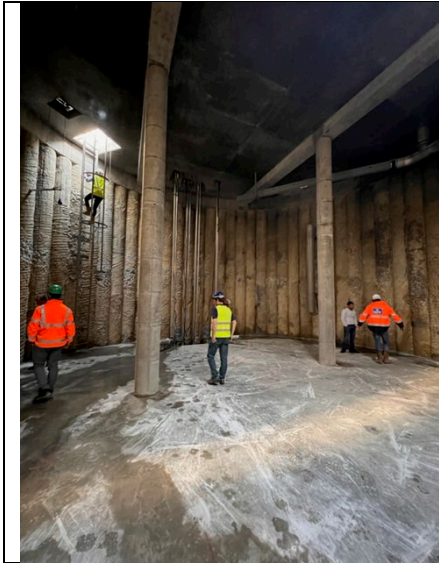
En complément de la nouvelle station de traitement des eaux usées, le SIEA a réalisé un bassin d'orage de 400 m³ sur la commune de Dieulefit, dont l'objectif est de soulager le réseau d'assainissement principal lors de fortes précipitations (réseau unitaire).



Bassin d'orage de 400m³ sur Dieulefit (bassin tampon lors de grosses précipitations) avant réintégration progressive sur le réseau.

Situé au bord du Jabron (tennis club du Jabron).

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007



RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

La tarification sur Dieulefit et Le Poët-Laval :

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 60 euros

Participation Financière à l'Assainissement Collectif : 5 500,00 euros

Frais de raccordement (partie publique) : Frais réels + 10% de frais généraux.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	35,00 €	35,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,60 €/m ³	1,65 €/m ³
Tarif progressif (voir délibération 19-2019)			
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³

Mise en place d'un tarif progressif par tranche de consommation (au semestre) :

1-60 m³ : 1,65€ / 61-125 m³ : 1,75€ / 126-150 m³ : 1,85€ au-delà de 150 m³ : 2,10

€

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	35,00	35,00	
Part proportionnelle	192,00	198,00	+ 3,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	227,00	233,00	+ 2,64
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____ %
Part proportionnelle	_____	_____	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____ %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	+ 6,66
VNF Rejet :	_____		
Autre : _____	_____		
TVA			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³			
Total ht	245,00	252,20	
Prix TTC au m³	2,24	2,31	+ 3,20

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Indicateurs de performance

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	sous conditions (1)	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

b) Rochebaudin

La commune de Rochebaudin a transféré sa compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022.

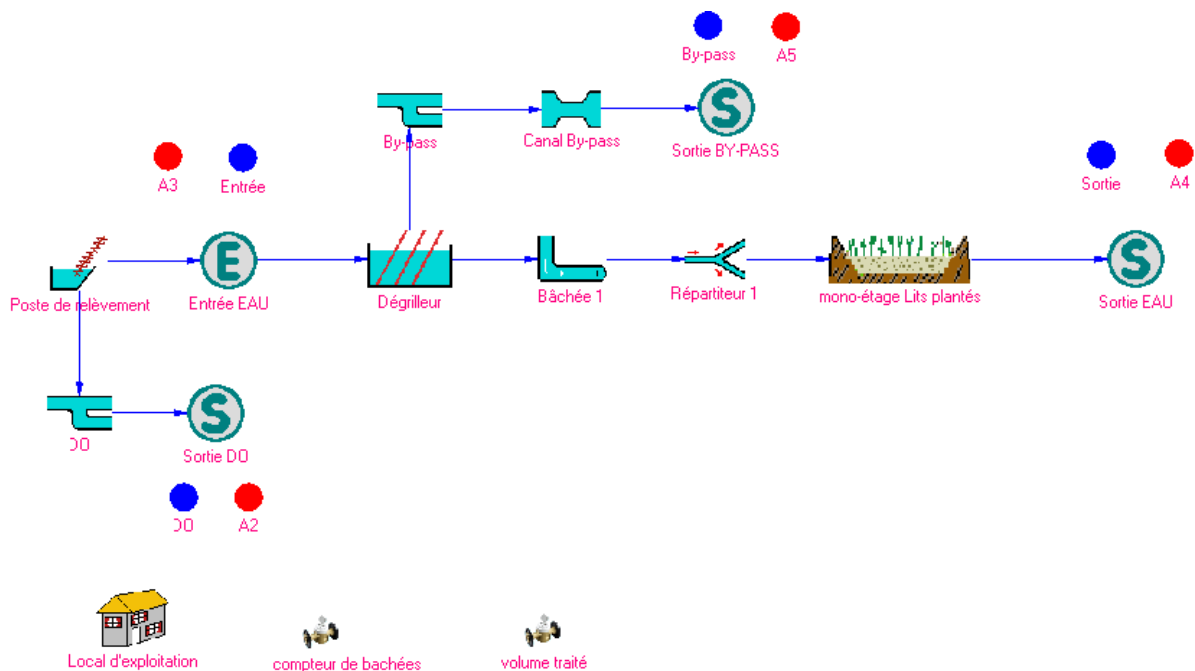
La consommation de l'année 2023 représente 1 145 m³ pour un total de 45 abonnés.

Le traitement s'effectue par une filière d'épuration de type filtres plantés de roseaux avec une déshydratation naturelle des boues.

La station a une capacité de 70 EH pour une population estimée raccordée de 96 habitants.

Le réseau de la commune est de type séparatif.

Schéma de fonctionnement de la station :



Le Syndicat assure le faucardage des roseaux et l'entretien d'un poste de relevage sur la commune.

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Conclusion de la visite du SATESE 2023 :

6 Conclusions

Le fonctionnement de la station est satisfaisant dans son ensemble.

Une visite du poste de relevage a permis de constater qu'il été convenablement entretenu.

L'entretien de la bâchée est cependant à renforcer, ce qui permettra d'éviter des risques de dysfonctionnement.

Des tests bandelettes ont également été réalisés sur l'effluent en sortie de station. Ils permettent d'avoir une indication sur l'oxygénation de l'effluent et donc sur la circulation efficace de l'air au sein des filtres (indication de colmatage ou non). Ici l'ammonium ($\text{NH}_4^+ = 0$ mg/l) a bien été transformé en nitrate ($\text{NO}_3^- = 200$ mg/l), l'aération au sein des massifs filtrants est donc correcte.

L'analyse de l'échantillon ponctuel prélevé le jour de la visite montre un effluent de bonne qualité.

La tarification :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	164,00 €	164,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,05 €/m ³	2,05 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
Prix ttc m3	3,92 euros	3,93 euros

a) La Bégude de Mazenc

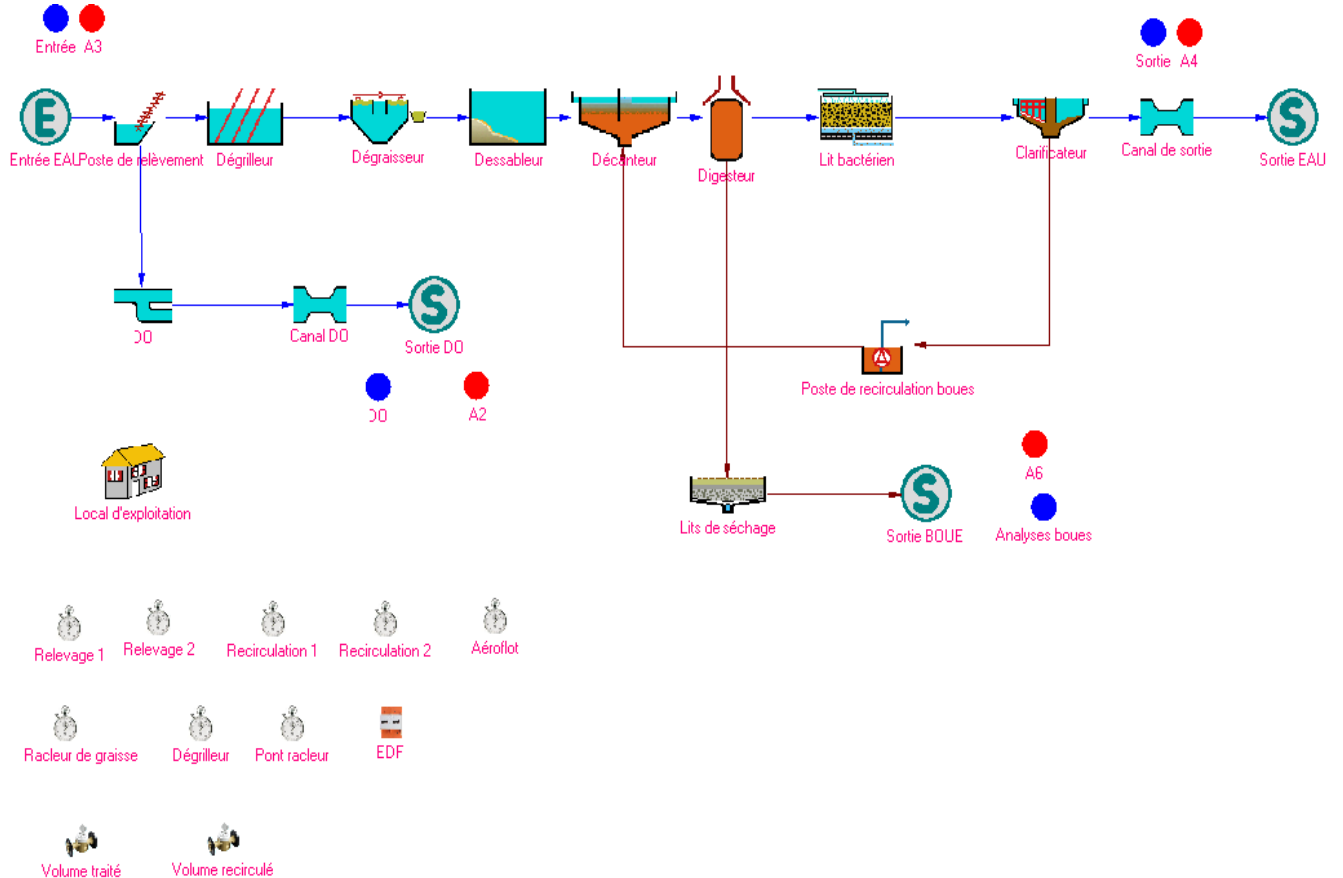
La commune de La Bégude de Mazenc a transféré sa compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023.

La consommation de l'année 2023 représente 47 000 m³ pour un total de 628 abonnés.

La commune compte 2 filières épuratoires.

- 1 STEP à lit bactérien 1 000 EH population estimée raccordée : 810 habitants. En 2023, 4,5 tonnes de boues ont été extraites et transportées vers le site de Chatuzange-le-Goubet.

Schéma de fonctionnement de la STEP



RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Conclusions :

La lame siphonide du clarificateur est à refixer car actuellement elle laisse passer des flottants vers le rejet. C'est d'ailleurs ce que l'on constate sur la concentration de matière en suspension dans l'échantillonnage instantané du rejet de sortie.

Pour ce qui concerne la valorisation des boues, la législation a changé depuis peu. Actuellement l'hygiénisation des boues n'est plus obligatoire, ce qui veut dire qu'il est à nouveau possible d'épandre les boues liquides ou déshydratées en valorisation agricole. Pour cela, il est nécessaire de remettre à jour le plan d'épandage existant ou bien en créer un. Je vous invite à contacter Mr.Monnet de la DDT de la Drome qui vous conseillera pour ces deux démarches.

Les fréquences d'entretien de l'ensemble des ouvrages que comporte la station sont satisfaisantes, l'entretien est à maintenir de la sorte.

Les résultats d'analyses sont satisfaisants mais la qualité du rejet est tout de même moyenne puisque la charge organique et hydraulique de la station est assez élevée par rapport à sa charge nominale.

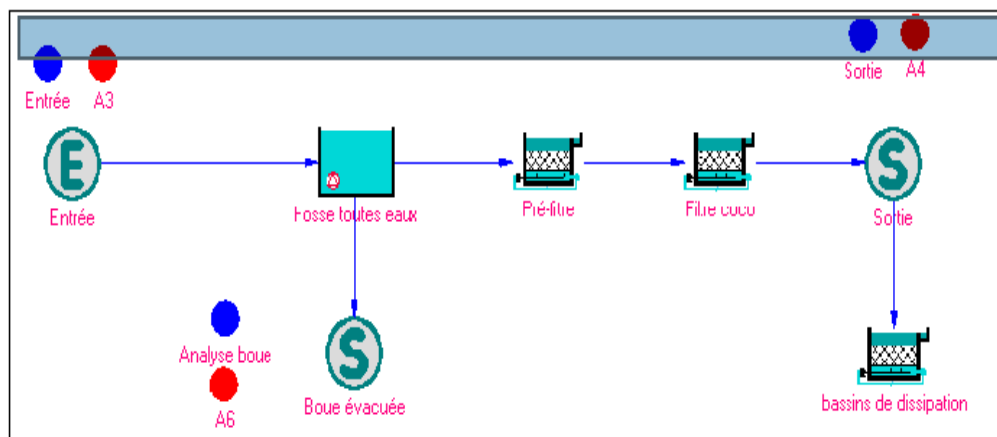
Quoi qu'il en soit, le SATESE ne peut pas statuer sur la qualité d'un effluent en effectuant un prélèvement instantané.

Un bilan 24H est programmé en juillet, ce sera uniquement les résultats de ce dernier qui permettront de statuer sur la qualité du rejet et de modifier les réglages de la station si besoin.

La station est entretenue avec sérieux et la qualité du rejet est acceptable.

- 1 STEP fosse toutes eaux + filtre planté de coco 15 EH.

Schéma de fonctionnement de la STEP



RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

Conclusions :

La fixation du panneau de grillage de la clôture a bien été réalisé.
L'envasement de la fosse toutes eaux de la station évolue peu, vu le nombre de personne raccordée comparé à sa charge nominale.

L'entretien est rigoureusement réalisé : le nettoyage du pré-filtre, le contrôle du fonctionnement des augets ainsi que l'infiltration dans les lits de coco et les tranchées d'infiltration.

Lorsqu'une diminution de la vitesse d'infiltration des lits de coco sera constatée, la couche de couleur blanchâtre qui se trouvera en surface de ces derniers pourra être griffée.

La station est entretenue avec sérieux.

La tarification :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	52,00	52,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,30	1,30
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾		10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.16	0.16
	Prix ttc m3	1,89	2,08

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

1. Recettes du service

	2022	2023	Variation
Total recettes assainissement	446 000,00	516 000,00	+ 15 %

Depuis 2023, les recettes sont également constituées de la consommation de la Bégude de Mazenc.

2. Emprunt

Le service a contracté un emprunt en avril 2022 pour un montant de 700 000,00 euros auprès de la Banque des Territoires au taux de 1,29% et pour une annuité de 39 741,24 euros.

Le SIEA a également repris des emprunts dans le cadre du transfert de compétence.

Rochebaudin

Capital restant dû au 01/01/2023 : 73 685,36 euros. Annuité : 6 507,20 euros.

La Bégude de Mazenc

Capital restant dû au 01/01/2023 : 74 340,57 euros. Annuité 11 293,04 euros.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SIEA gère le service de l'assainissement non collectif sur 19 communes de la CCDB (hors Truinas et Bézaudin sur Bine).

- Existence d'une délégation de service public : Non
- Existence d'un zonage d'assainissement : Oui
- Existence d'un règlement du service : Oui

Le service est exploité en régie à autonomie financière et morale.

- Estimation de la population desservie : 9 556 habitants
- Nombre d'abonnés au 31/12/2023 : 2 279 installations
- Taux de couverture : 99%

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

	Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

La tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

potable consommés.

Les tarifs applicables en 2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations existantes en €	28,00	28,00

Autres tarifs :

Installation neuve :	250,00 euros ht
Phase instruction du dossier (conception) :	180,00 euros ht
Phase réalisation :	70,00 euros ht
Refus du contrôle :	doublement de la redevance
Absent au RDV :	50,00 euros ht
Contrôle du diagnostic	100,00 euros ht

Indicateurs de performance

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées	192	320
Réhabilitations + Neuf	93	82

	2024	2023
ALEYRAC		
A	12	11
B	5	5
C	10	11
C+	7	7
BOURDEAUX		
A	29	30
B	4	4
C	58	57
C+	45	45
BOUVIERES		
A	22	21
B	4	4
C	25	26
C+	66	66
COMPS		
A	31	27
B	8	8
C	21	25
C+	18	18
CRUPIES		
A	10	8

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

B	2	2
C	33	35
C+	21	21
DIEULEFIT		
A	273	247
B	50	50
C	228	254
C+	46	46
EYZAHUT		
A	11	11
B	2	2
C	17	17
C+	7	7
LA BEGUDE DE MAZENC		
A	222	212
B	57	57
C	69	79
C+	6	6
LE POET-LAVAL		
A	78	76
B	32	32
C	60	62
C+	11	11
LES TONILS		
A	2	2
B	0	0
C	6	6
C+	4	4
MONTJOUX		
A	51	50
B	11	11
C	35	36
C+	9	9
ORCINAS		
A	10	10
B	0	0
C	3	3
C+	8	8
PONT DE BARRET		
A	34	34
B	13	13
C	26	26
C+	5	5
ROCHE SAINT SECRET		
A	43	43
B	15	15
C	30	30
C+	13	13

RAPPORT SELON LE DECRET ET L'ARRÊTE DU 2 MAI 2007

ROCHEBAUDIN		
A	27	24
B	7	7
C	14	14
C+	5	5
SALETTE		
A	17	17
B	5	5
C	14	14
C+	8	8
SOUSPIERRE		
A	21	18
B	5	5
C	25	28
C+	14	14
TEYSSIERES		
A	12	10
B	7	7
C	11	13
C+	16	16
VESC		
A	26	13
B	6	6
C	32	45
C+	32	32